

METTRE À JOUR LE DUERP DANS L'ARTISANAT



DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES

PRIX :
450€ HT*

FORMATION :
À DISTANCE

PARCOURS:
NON-DIPLOMANT

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
EN COURS

TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :
EN COURS

TAUX D'ABANDON :
NÉANT

L'ensemble des indicateurs de performance se réfèrent aux sessions 2024

PROGRAMME DE LA FORMATION

Analyser les situations de travail dangereuses et les Accidents du Travail pour déployer des actions de prévention

Prérequis :

Aucun

Pour qui :

- Chef d'entreprise
- Encadrements membres du CHSCT

Modalité d'accès :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa_hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Contacts :

Pôle Direction : Le bureau de l'association de gestion du CFA FPA-HSE FRANCE. Le Président est élu pour un mandat de 3 ans.

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa
Comptable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- 1 IDENTIFIER LES SITUATIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES
- 2 RÉALISER L'OBSERVATION ET L'ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES
- 3 ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
- 4 ÉVALUER LES RISQUES ET IDENTIFIER LES MESURES DE PRÉVENTION À DÉPLOYER

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS :

- Durée de connexions des séquences e-learning
- Quiz de validation
- Forums de discussion
- Evaluation à chaque module
- Remise d'une attestation de fin de formation

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Plateforme e-learning
- Quiz, vidéos, mots croisés, images animées
- Méthodes pédagogiques ludiques et dynamiques

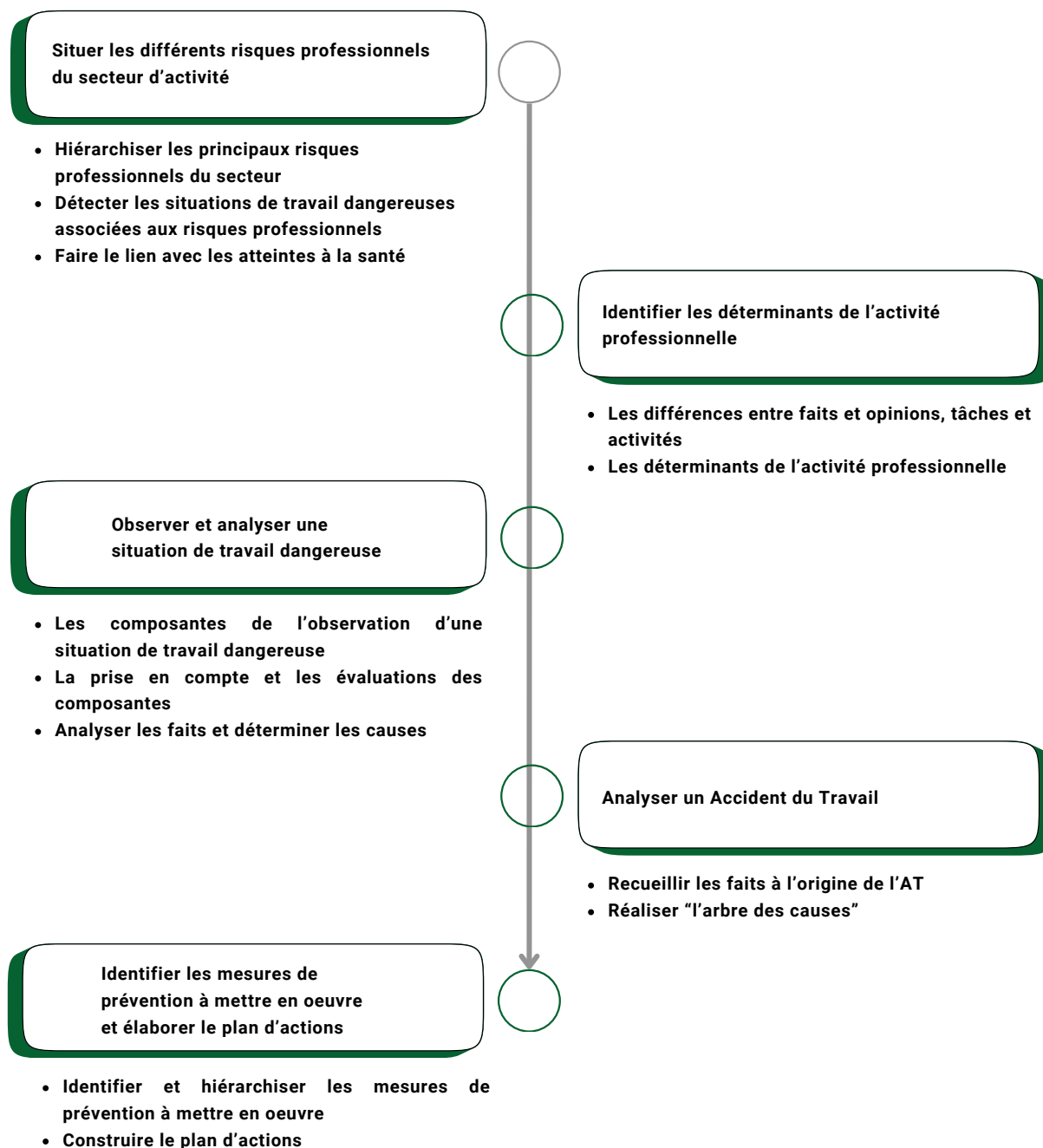
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formatrice spécialisée dans le domaine de l'automobile depuis plus 20 ans et notamment dans le domaine de la santé sécurité au travail (Responsable QSE, IPRP, Geste et Posture, Prap). DUREUX Louisa - ☎ 06.66.85.03.37 - louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

CONTENU DE LA FORMATION :



ACCESSIBILITÉ :

Nos formations à distance sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'adaptations possibles. Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles (PDF lisibles par lecteur d'écran, police sans empattement, contraste adapté). Les vidéos sont sous-titrées sur demande. La plateforme utilisée (Zoom, Teams, ou autre) permet l'affichage en plein écran, l'utilisation de sous-titrage automatique et l'accès via lecteur d'écran. Un référent handicap est disponible pour étudier chaque situation individuelle et proposer des aménagements (temps supplémentaire, reformulation des consignes, assistance technique, etc.). Pour toute demande d'aménagement, merci de contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : DUREUX Frédéric - info@fpa-hse.fr - 06.18.30.36.01

*Tarifs préférentiels adhérents FNA Alsace-Lorraine

** Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, tout candidat à la formation dispose d'un droit de recours en cas de contestation des conditions ou des résultats de l'évaluation. Une procédure de recours est mise à disposition sur simple demande auprès du référent pédagogique DUREUX Louisa 06.66.85.03.37 louisa.dureux@fpa-hse-france.fr. Le recours doit être formulé par écrit (mail ou courrier) dans un délai de 15 jours après la notification des résultats. Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, tout candidat à la formation dispose d'un droit de recours en cas de contestation des conditions ou des résultats de l'évaluation. Une procédure de recours est mise à disposition sur simple demande auprès du référent pédagogique DUREUX Louisa 06.66.85.03.37 louisa.dureux@fpa-hse-france.fr. Le recours doit être formulé par écrit (mail ou courrier) dans un délai de 15 jours après la notification des résultats.

*** Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, nous vous invitons à nous contacter par mail : info@fpa-hse.fr

À réception de votre réclamation, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés et vous tient informés des actions complémentaires mises en oeuvre.